

QUESTION ECRITE :

GARANTIR L'ACCESSIBILITE AUX JARDINS

Groupe CS-POP-Verts

La Confrérie des Jardins organise tous les quatre ans un événement culturel d'une ampleur indéniable. Des bénévoles, des amateurs, des jeunes et des moins jeunes participent à cette fête qui crée des liens et soude le tissu social delémontain.

Cela dit, avec toute la prudence requise par rapport à l'investissement énorme en énergie de centaines de personnes, il nous semble légitime de poser quelques questions vouées à développer ce qui est devenu une institution à Delémont.

Sur le site internet de la Confrérie des Jardiniers en effet, dans le lien sur les réservations, on peut lire deux catégories de prix : première catégorie à 60.-, adultes à 45.- Il est en outre mentionné explicitement : « il n'y a pas de tarifs différenciés pour AVS, AI, apprentis, étudiants, etc. » De nombreuses personnes renoncent à s'offrir des places parce qu'elles ont des moyens limités. En outre cette année, les Jardins ont brillé par la grande implication de jeunes férus de théâtre, issu notamment de la Compagnie Vol de Nuit. Il n'y a cependant pas non plus de différenciation pour inviter les jeunes à entrer dans le public des Jardins. Et ce, alors que le Canton du Jura mise justement et de manière pionnière en Suisse sur la formation et la médiation théâtrale pour la jeunesse.

Quelle est le montant global que la ville de Delémont met à disposition de cet événement ? Par montant global, nous entendons la subvention directe que la ville octroie au projet, ainsi que le montant lié aux services, qu'ils soient assurés par les SID ou la voirie par exemple ? En fonction de ce montant, la municipalité n'est-elle pas légitime pour demander à la Confrérie des Jardiniers d'évaluer et, le cas échéant, de revoir sa politique de prix, afin de garantir une accessibilité à ce spectacle pour chacune et chacun ?

Marie

E. Scht

J.

Camille Rebetez